



# Règlement du trophée

## ‘ Pas de femmes hors- jeu dans le sport mosellan ‘



### But :

Le trophée CDOS/DDCS ‘ Pas de femmes hors-jeu dans le sport mosellan ‘ sera décerné chaque année pour promouvoir les progrès en matière d’égalité femmes / hommes dans le sport en Moselle .

Ces trophées seront remis en reconnaissance de projets, d’actions, de sensibilisation, de contributions remarquables qui encouragent, valorisent, développent, renforcent la participation des filles et des femmes dans le sport et sa gouvernance en Moselle .



### Critères d’attribution :

Ce trophée peut être remis à **des filles ou des femmes, et/ ou des clubs et comités départementaux** oeuvrant dans ces différents champs :

- L’accompagnement à l’engagement des filles et des femmes dans la pratique sportive
- La formation ou la sensibilisation aux actions de mixité ou d’égalité femmes / hommes dans le sport et sa gouvernance,
- Les actions de promotion de l’arbitrage féminin ou d’actions remarquables menées par une arbitre,
- Les actions de promotion et ou sensibilisation d’entraîneuses,
- Le soutien d’une structure à la formation des femmes à l’engagement dans les fonctions dirigeantes des clubs ou comités départementaux,
- La promotion des femmes dans le sport à travers les médias,
- Le rôle moteur et le dynamisme d’une femme ou d’une structure dans la promotion de l’égalité femmes / hommes dans le sport mosellan,

## Qui peut être candidate/ candidat ?

Cela peut être

- Une structure sportive fédérée ( club ou comité ) relevant des disciplines affiliées au CNOSF et pour les comités, ceux à jour de leur cotisation au CDOS.
- Une personne physique ( bénévole, athlète, dirigeante, entraîneure, arbitre, journaliste ....)



## La procédure :

Chaque structure peut proposer une candidature dans l'une des **thématiques** ci-dessus ( cf critères d'attribution )

## Dépôt des candidatures

L'appel à candidature se fera entre le 15 décembre 2019 et le 15 février 2020.

Le COPIL d'attribution se réunira entre le 16 février et le 3 mars.

La liste des récipiendaires sera notifiée le 8 mars lors de la journée internationale du droit des femmes

La remise des trophées se fera le 25 mars lors de l'AG du CDOS en présence de la marraine et du parrain ' Sentez Vous Sport ' du CDOS ( Pauline Lett et Alan Papier )

## Protection des données

Les données récoltées lors des candidatures serviront exclusivement :

- Lors de la réception des dossiers,
- Lors de l'évaluation des dossiers et exclusivement dans le cadre de l'action ' Pas de femmes hors- jeu dans le sport mosellan ' ,
- Lors de la confirmation de conformité du dossier reçu,
- Lors de la confirmation de l'octroi d'un trophée,

- Les données seront conservées au CDOS57 et ne serviront qu'à l'action ' pas de femmes hors- jeu dans le sport mosellan '
- Les informations fournies dans le cadre de la candidature au trophée ' pas de femmes hors-jeu dans le sport mosellan ' devront être exactes, complètes et à jour,
- Les candidats-tes , soutiens et personnes référentes pourront demander l'accès à leurs données, à leur suppression ou leur correction, si, ils / elles les jugent partielles ou mensongères.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

Agnès Raffin

Présidente du CDOS Moselle

Courriel : [moselle@franceolympique.com](mailto:moselle@franceolympique.com)

[Tel : 06 08 67 00 83](tel:0608670083)